

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 6 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DDCT 166 – DFPE - DASES Convention pluriannuelle d'objectifs et avenant avec 3 associations dans les quartiers populaires.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-1 et suivants ;
Vu le Contrat de ville 2015-2020 voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} Commission,

DELIBERE :

Article 1 : une convention pluriannuelle d'objectifs est passée avec l'association CANOPY. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération

Article 2 : un avenant n°1 est passé avec l'association HOME SWEET MOMES. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs-DFPE du 15 octobre 2019 dont le texte est joint à la présente délibération

Article 3 : un avenant n°1 est passé avec l'association Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry (REPI 2000) pour prolonger d'un an la convention. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la Convention dont le texte est joint à la présente délibération

Article 4 : Une subvention globale de 43 500 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry (REPI 2000).

Article 5: Les dépenses correspondantes seront imputées au Chapitre 934 – Rubrique 428 - Destination 4280004 - Nature 6526 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la décision de financement

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO